

SYNDICAT CFTC - DOUANES

2, rue Neuve Saint – Pierre - Bureau 635

75181 PARIS Cedex 04

☎ : 01 53 17 86 44 - 📠 : 01 53 17 86 46

E-mail : cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Les brèves de la CFTC-Douanes - Juin 2010

Retraites : promesse tenue !

Il aura fallu trois ans mais nous y sommes : **nous allons pouvoir travailler plus pour gagner plus !**

Cette promesse de campagne se concrétise aujourd'hui puisque nous travaillerons jusqu'à 62 ans au lieu de 60, et toucherons donc notre salaire pendant deux années supplémentaires. En travaillant plus longtemps, donc **PLUS**, nous gagnerons **PLUS** : c'est mathématique !

C'est une bonne nouvelle pour tous ceux qui s'épanouissent au travail, qui ont encore à 60 ans l'énergie et la vigueur pour suivre le rythme endiablé des restructurations, RGPP et autres réformes. Mais combien sont-ils ? Sans doute assez peu, et sûrement de moins en moins nombreux.

Car à l'ère de la productivité et de la rentabilité il n'y a plus de Petit Travail Tranquille. Il n'y a même plus de PTT non plus d'ailleurs.

La retraite est donc un événement très attendu, mais pourra t-on encore en profiter ? Car il ne suffit pas de vivre plus longtemps, encore faut-il être en bonne santé.

Si l'on conjugue le report à 62 ans de l'âge légal et l'accroissement parallèle de la durée de cotisation requise à 41,5 ans, ne reste plus qu'une solution : commencer à travailler à 18 ans. Pour beaucoup, c'est trop tard : il fallait commencer plus jeune !

Pour les autres, les futurs actifs, il faut cesser de toute urgence de faire des études, se presser de rentrer dans la vie active. Mais comment faire sans diplôme ?

Drôle de société où il est très difficile d'entrer dans le monde du travail et tout aussi difficile d'en sortir sans y laisser des plumes !

A moins de se constituer une retraite parallèlement, préventivement, pendant sa vie active : compléter le régime de répartition solidaire par un régime de capitalisation individuel pour pouvoir quand même partir à l'âge légal. **C'est le véritable objectif de la réforme des retraites depuis 2005.**

Mais encore faut-il en avoir les moyens. Seuls, certains agents des catégories A et A+ pourront se le permettre. Les autres attendront 65 ou 67 ans pour avoir une retraite décente.

En attendant d'enterrer le régime actuel, il faut le rafistoler. Le problème est simple : si l'on a trop de retraités et pas assez d'actifs, il suffit de transformer les retraités en actifs. En passant l'âge légal de départ à 62 ans, on a réussi ce tour de passe-passe.

Inutile d'aller chercher un financement plus loin, dans une taxation des très hauts revenus, ou une imposition supplémentaire sur le capital, ce qu'on peut trouver en supprimant simplement les avantages aux femmes ayant élevé trois enfants par exemple... au nom de l'équité avec les célibataires, pourquoi pas ?

Bref, voilà une réforme « efficace, juste et raisonnable » nous dit-on. Il aurait été plus difficile de nous faire croire qu'elle était concertée, innovante et solidaire ...

CFTC-Douanes : sur un autre ton.